

**LES PE QUI PREPARENT LE CAFIPEMF, ETUDIANTS EN DU,
OBTIENNENT SATISFACTION : IIS OBTIENDRONT DES UE POUR LE
MASTER MEEF !**

**COMPTE-RENDU D'AUDIENCE AVEC LA DIRECTION DE L'INSPE
DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019**

Sophie RENAUT, directrice adjointe « formations et partenariats » et Joëlle ADEN, responsable de la mention 4 (Madame MARIN, Directrice académique de l'INSPE, retenue au dernier moment à l'UPEC, s'est excusée de ne pouvoir être présente) ont reçu une délégation composée de Virginie ISSARD TAVENOT, professeure des écoles, étudiante en DU « devenir formateur d'enseignants », Isabelle HERE, directrice d'école maternelle, également étudiante en DU « devenir formateur d'enseignants », Pascal CHAMBONNET, coordinateur académique de la FNEC-FP-FO et Thierry AUDIN, secrétaire départemental-adjoint du SNUDI-FO 94.

Rappelons que cette audience a été demandée par le SNUDI-FO et la FNEC-FP-FO suite à l'annonce faite aux professeurs des écoles candidats au CAFIPEMF et inscrits parallèlement au DU « devenir formateur d'enseignants » que, contrairement à ce qui était inscrit dans la plaquette de formation de l'INSPE et annoncé lors de la réunion d'informations, la validation de leur DU ne leur permettrait pas d'obtenir la validation des UE correspondantes du Master MEEF.

En préambule, Madame RENAUT dit regretter l'émoi suscité chez les enseignants étudiants en DU, et **explique que la direction de l'INSPE est revenue sur l'annonce faite, en s'assurant de toutes les garanties juridiques auprès de l'UPEC.**

Elle informe la délégation que les étudiants qui valideront leur DU cette année et tous ceux qui l'ont validé précédemment **n'auront pas à repasser les UE communes au Master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation** (4 UE des modules 5 et 10 du parcours 1 du Master). Les étudiants devront remplir un **document soumis à une commission qui délivrera la validation de l'équivalence**. Les UE obtenues grâce au DU seront « neutralisées » (pas de note) et ne rentreront pas dans la moyenne du Master. **Cette équivalence dispensera ainsi les étudiants de s'inscrire au Master l'année suivante.**

Concernant les modalités d'évaluation, Madame ADEN a informé la délégation que celles-ci seraient connues à l'issue de la réunion avec la responsable du DU qui se tiendra le 19 novembre.

Néanmoins, **la Direction de l'INSPE n'est pas en mesure de garantir que ce dispositif d'équivalences sera maintenu l'an prochain.** Elle examine les moyens de le pérenniser au niveau juridique. **Le SNUDI-FO et la FNEC-FP-FO resteront vigilants !**

En conclusion, la mobilisation, avec le SNUDI-FO et sa fédération la FNEC-FP-FO, a permis d'obtenir la satisfaction des revendications des collègues : la validation des UE communes aux deux formations et l'accès au parcours 1 du Master MEEF.

Nous invitons les collègues concernés à s'organiser avec la FNEC-FP-FO pour défendre leurs droits.

Formation des étudiants fonctionnaires stagiaires

La FNEC-FP-FO a défendu deux revendications des EFS lors de cette entrevue :
- Les EFS demandent à juste titre de ne pas avoir cours à l'INSPE les semaines où ils ont classe. En effet, lorsqu'on est en formation en alternance, les semaines de stage doivent être uniquement consacrées au stage. Les EFS ont besoin du mercredi pour préparer leur classe.
Mme RENAUT répond que les enseignants chercheurs ont absolument besoin des mercredis pour leurs cours et qu'il n'y a pas d'autres solutions, **même si elle trouve légitime la demande des EFS !**

- Où en est-on du « jury balai » pour les EFS prorogés ?

Mme RENAUT informe la délégation qu'elle dispose d'un document qui n'est pas encore totalement finalisé. Selon ce document, **l'UE de langue pourra être attribuée en cours d'année et les quelques EFS concernés titularisés en janvier. Néanmoins pour le mémoire rien n'est acquis !**

Pour l'année prochaine la situation pourrait même s'aggraver ! Non seulement les EFS ne pourraient toujours pas être titularisés en cours d'année mais **ils pourraient être affectés à temps plein sur une classe ! Ils devraient ainsi préparer parallèlement leur mémoire, sans temps de décharge !**

Nous proposons aux EFS de s'organiser avec la FNEC-FP-FO afin de créer le rapport de force permettant de faire aboutir leurs revendications.